



Département de l'AIN  
-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE  
-----  
Canton de MIRIBEL  
-----  
Commune de BEYNOST



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 Juillet 2020  
Convocation du : 10 Juillet 2020

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 26

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de BEYNOST, dûment convoqués par le maire, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Caroline TERRIER, Maire

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Modification du taux de rémunération du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués**

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovic, Philippe Maillez, Laetitia Protière, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Didier Girodet, Bertrand Vermorel, Elodie BreLOT, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Franck Longin, Sophie Gaguin, Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz

Secrétaire Générale : Kheira LAKHDARI

Excusés ayant donné pouvoir :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Sylvie Caillet a donné procuration à Annie Maciocia  
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Sergio Mancini  
Laurence Rouquette a donné procuration à Christine Perez

Absents : Cyril Langelot

Secrétaire de Séance : Sophie Gaguin

Le rapporteur informe l'Assemblée que des arrêtés de délégation ont été modifiés pour 2 adjoints, à leur demande.

Il rappelle la délibération n°02-11/2020 du 23 mai 2020 fixant le montant global des indemnités allouées au maire, adjoints et conseillers délégués

Par conséquent, il convient de modifier la délibération n° 02-12/2020 du 23 mai 2020 qui détaillait le taux d'indemnité alloué au 6<sup>ème</sup> et au 8<sup>ème</sup> adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la répartition de l'enveloppe selon le tableau suivant :

	Qualité	Maxi annuel	%	Indemnité annuelle (en €)	Indemnité mensuelle (en €)
	Maire	25 670.05	55	25 670.05	2 139.17
1 <sup>er</sup>	Adjoint	10 268.04	22.00	10 268.04	855.67
2 <sup>ème</sup>	Adjoint	10 268.04	22.00	10 268.04	855.67
3 <sup>ème</sup>	Adjoint	10 268.04	22.00	10 268.04	855.67
4 <sup>ème</sup>	Adjoint	10 268.04	22.00	10 268.04	855.67
5 <sup>ème</sup>	Adjoint	10 268.04	22.00	10 268.04	855.67
6 <sup>ème</sup>	Adjoint	10 268.04	5,50	2 567.04	213.92
7 <sup>ème</sup>	Adjoint	10 268.04	22.00	10 268.04	855.67
8 <sup>ème</sup>	Adjoint	10 268.04	22.00	10 268.04	855.67
1 <sup>er</sup>	Conseiller délégué	2 800.37	5,50	2 567.04	213.92
2 <sup>ème</sup>	Conseiller délégué	2 800.37	5,50	2 567.04	213.92
3 <sup>ème</sup>	Conseiller délégué	2 800.37	5,50	2 567.04	213.92
	<b>TOTAL</b>			<b>107 814.37</b>	

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 02-11/2020 du 23 mai 2020 déterminant l'enveloppe globale des indemnités des élus,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 02-12/2020 du 23 mai 2020 déterminant le taux de rémunération du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués,

Vu les arrêtés modificatifs de délégation n° 19/2020 et n° 20/2020 en date du 15 juin 2020,

**A L'UNANIMITE**

ACCEPTTE la répartition de l'enveloppe maximale d'un montant de 107 814.37 € entre le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux Délégués désignés ci-dessus.

Ces indemnités seront payées mensuellement.

La présente délibération annule et remplace celle portant le n°02-12/2020 du 23 mai 2020.

Pour extrait certifié conforme les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

Caroline TERRIER

*Caroline Terrier*